

**Mairie de Thonon-les-Bains**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 24 juillet 2023**

mis en ligne le 27/07/2023

**CM20230724-13**

**URBANISME**

**Réalisation d'une voie verte (piétons/cycles) le long de la voie ferrée entre l'impasse des Bosquets et le chemin des Mascottes. Acquisition à l'Euro symbolique de parties de propriété appartenant à Léman Habitat**

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, des propriétés communales et des aménagements urbains, expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU le Code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 1111-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L. 300-1,

Dans le cadre de sa politique de promotion des modes de déplacement alternatifs, la commune a engagé un plan visant à assurer à terme, une parfaite continuité des pistes cyclables en privilégiant d'abord les continuités des axes Est-Ouest et Nord-Sud en connexions avec les groupes scolaires.

En appui et en complément de ce schéma, il est programmé de réaliser la voie verte prévue au PLU en emplacement réservé (n° 78) le long de la voie ferrée entre le hameau de Morcy et la plaine des Sports de la Grangette.

Une partie de cette emprise se situe sur des propriétés de Léman Habitat (parcelles cadastrées BD 115 ainsi que BD 268 pour une superficie d'environ 2184 m<sup>2</sup>).

Il a été convenu une acquisition de ces tenements nécessaires à l'Euro symbolique sachant que la Commune a déjà procédé, en concertation avec Léman Habitat, à la reconstitution de jardins familiaux ainsi impactés.

Par délibération en date du 14 juin 2022, le conseil d'administration de Léman Habitat s'est prononcé favorablement concernant cette offre d'acquisition à l'Euro symbolique,

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie des parcelles cadastrées BD 115 et BD 268 sises chemin de Morcy, propriété de Léman Habitat, pour une superficie d'environ 2 184 m<sup>2</sup> et telle que figurant au plan joint,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que tout document afférent au dossier et à effectuer toutes les modalités nécessaires à l'exécution de la présente.



## VILLE DE THONON-LES-BAINS

### Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

-----  
Séance du 24 juillet 2023  
-----

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le trois juillet et le dix-huit juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, Mme Katia BACON, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Philippe LAHOTTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Michel ELLENA, Mme Deborah VERDIER, M. Patrick TISSUT, Mme Sylvie COVAC, M. Joël ANNE, Mme Catherine PERRIN, M. Serge DELSANTE, M. Mickaël MAQUAIRE, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE.

Absents excusés :

M. Jean-Claude TERRIER, M. Jean DORCIER, Mme Véronique VULLIEZ, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Richard BAUD, M. Thomas BARNET, M. Arnaud BERAST.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Jean-Claude TERRIER	à	M Christophe ARMINJON
M. Jean DORCIER	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Véronique VULLIEZ	à	M Gérard BASTIAN
Mme Carine DE LA IGLESIA	à	Mme Sylvie COVAC
M. Mustapha GOKTEKIN	à	M Philippe LAHOTTE
Mme Laurence BOURGEOIS	à	M Jean-Pierre FAVRAT
M. Mickaël BEAUJARD	à	M Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Michel ELLENA
M. Thomas BARNET	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Arnaud BERAST	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Isabelle PLACE-MARCOZ

La liste des délibérations examinée par le Conseil Municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée (les membres du Conseil d'Administration de Léman Habitat ne prennent pas part au vote : Monsieur le Maire, Monsieur TERRIER, Monsieur BASTIAN, Madame PLACE-MARCOZ, Monsieur TISSUT).

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

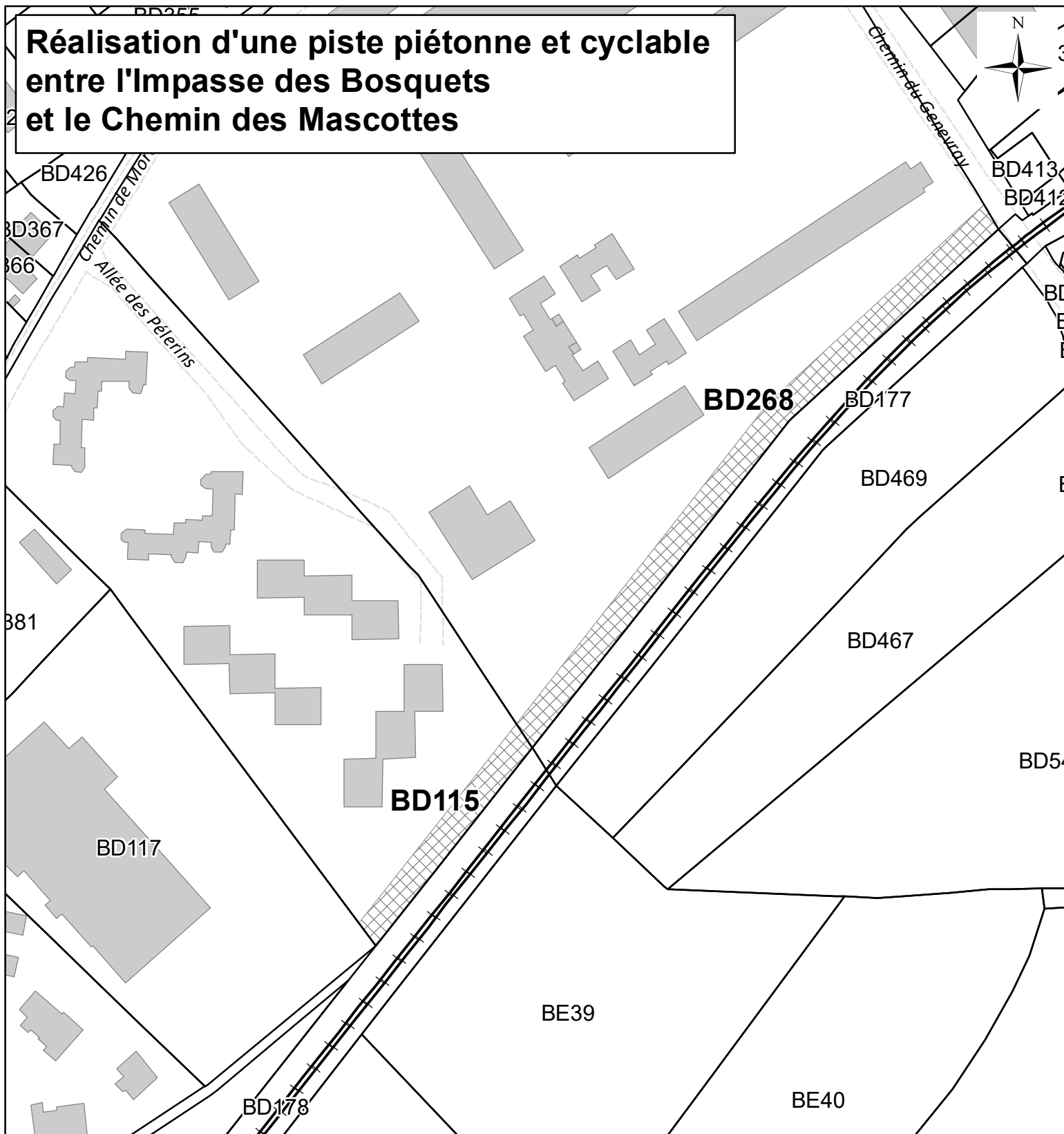
La secrétaire de séance,



Isabelle PLACE-MARCOZ

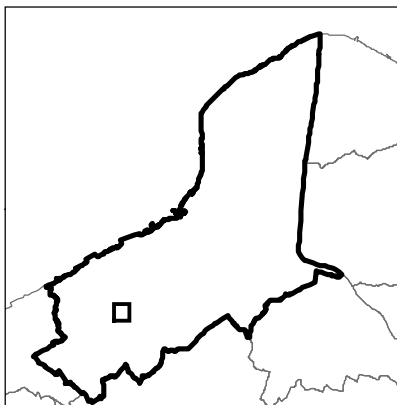
*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*


# Réalisation d'une piste piétonne et cyclable entre l'Impasse des Bosquets et le Chemin des Mascottes



Ville de Thonon-les-Bains

Place de l'Hôtel de Ville  
CS 20517  
74203 Thonon-les-Bains  
Tel : 04.50.70.69.68  
Fax : 04.50.70.69.54



 Parcelles Léman Habitat à acquérir

Echelle 1:1 500